



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1209

Approbation d'un contrat de mise à disposition à titre gratuit de la salle Proton entre la Ville de Lyon - Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Réseau européen de musique ancienne

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1209 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE MISE A DISPOSITION
A TITRE GRATUIT DE LA SALLE PROTON ENTRE LA
VILLE DE LYON - AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL
DE LYON ET LE RESEAU EUROPEEN DE MUSIQUE
ANCIENNE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium.

Le Réseau européen de musique ancienne est une association à but non lucratif dont l'objet est la promotion de la musique ancienne au niveau mondial à travers sa diffusion, la redécouverte du patrimoine européen de musique ancienne, le développement et l'intégration de la pédagogie de la musique ancienne, la promotion des jeunes interprètes, l'inclusion de la musique ancienne dans les programmations et le soutien aux autres structures partageant ce même objectif.

Le Réseau européen de musique ancienne a sollicité la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre National de Lyon pour l'organisation d'un cocktail de bienvenue pour ses adhérents (environ 60 personnes) et la mise à disposition de la salle Proton au sein de l'Auditorium le jeudi 30 septembre 2021.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à exceptionnelle, la gratuité de la salle Proton conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

L'Auditorium de Lyon met à la disposition du Réseau européen de musique ancienne, la salle Proton en ordre de marche :

- la salle avec lumière de concert de base ;
- le personnel technique nécessaire pour la mise à disposition de la salle Proton en ordre de marche ;
- un service de sécurité incendie et d'assistance à personnes ;
- l'ensemble des services indispensables au fonctionnement des lieux (électricité, eau, climatisation etc).

Le Réseau européen de musique ancienne a l'initiative et la responsabilité de l'organisation du cocktail. Hormis le service de sécurité, il regroupe tous les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la réalisation de cette journée.

Le Réseau européen de musique ancienne s'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place au sein de l'Auditorium de Lyon.

A titre d'information, la valeur de la mise à disposition pour la soirée est de 4 000 € HT (TVA : 20 %).

Le contrat d'occupation temporaire du domaine public joint au présent rapport formalise les conditions de cette mise à disposition.

Vu l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu ledit contrat ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Le contrat de mise à disposition de la salle Proton entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Réseau Européen de Musique Ancienne pour l'organisation de son cocktail de bienvenue est approuvé,
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET